

COUVREUR / COUVREUSE

INSCRIVEZ-VOUS À CE PROGRAMME

→ [CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM](https://carriere.en.construction.com)



QUEL EST SON RÔLE?

- Pose des revêtements de toiture qui peuvent être composés de bitume chaud et de gravier, de membranes élastomères liquides et thermoplastiques, ou de différents types de bardeaux;
- Répare et isole les toitures;
- Prépare le support de couverture;
- Applique des procédés de levage, de manutention, de dégarnissage, d'étanchéisation, de fixation, d'épandage et de soudage de membranes.

Cette description s'inspire de plusieurs sources et peut être sensiblement différente de la définition du métier inscrite dans le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

QU'EST-CE QUE ÇA PREND?



SENS DE L'ORGANISATION



**BONNES CONDITION
ET COORDINATION
PHYSIQUES**



DEXTÉRITÉ MANUELLE



ACUITÉ VISUELLE



INTÉRÊT pour l'acquisition des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, aux propriétés des produits et des matériaux, ainsi qu'à la ventilation;



HABILETÉS pour le travail en hauteur, pour le déplacement d'objets lourds, pour la facilité d'adaptation à des changements de température extrêmes et pour la vigilance et la persévérance dans l'exécution des détails.

QUEL EST LE PARCOURS SCOLAIRE À SUIVRE?

FORMATION REQUISE

Diplôme d'études professionnelles (DEP)



Pose de revêtements de
toiture (5351)

TAUX HORAIRES

Selon les conventions collectives (août 2026)

ENTRE

**33,50 \$ /H
ET 51,74 \$ /H**



PERSPECTIVES D'EMPLOI

EXCELLENTES



FORMATION

**DEP DE
630 HEURES**



RÉGIONS OFFRANT LA FORMATION

- Capitale-Nationale
- Laval
- Montérégie



PRÉALABLES SCOLAIRES

Pour accéder à cette formation, il suffit de remplir l'une des **QUATRE** conditions suivantes :

DÉTENIR UN DIPLÔME

Être titulaire d'un **diplôme d'études secondaires** ou de son équivalent reconnu;

OU Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 15 ANS

Avoir **au moins 15 ans** au 30 juin de l'année scolaire précédant l'admission à un projet pilote de concomitance ou au parcours Métier d'avenir-études;

ET

- Avoir atteint une maturité vocationnelle;
- Avoir obtenu les unités de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- Poursuivre la formation générale (au secteur des jeunes ou des adultes) en concomitance avec la formation professionnelle pour acquérir les préalables manquants de 3^e secondaire afin d'obtenir le diplôme d'études professionnelles ou le diplôme d'études secondaires dans le cadre du parcours Métier d'avenir-études. Une autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ) est nécessaire pour l'admission d'un ou d'une élève en concomitance de la 3^e secondaire dans ce programme d'études.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 16 ANS

Avoir **au moins 16 ans** au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle la personne commence la formation;

ET

- Avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents;
- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 18 ANS

Avoir **au moins 18 ans** au moment de commencer la formation;

ET

- Posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG);
- Posséder les préalables spécifiques au programme d'études visé;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

APRÈS LE DIPLÔME, COMMENT ACCÉDER AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION?

- L'industrie de la construction regroupe des métiers et des occupations associés à différents certificats de compétence.
- La fonction de couvreur ou couvreuse fait partie de la catégorie des métiers.
- Pour travailler sur les chantiers, il faut d'abord détenir un certificat de compétence apprenti, puis un certificat de compétence compagnon.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE :

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE APPRENTI (CCA)

Il faut démontrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ) la réussite du DEP *Pose de revêtements de toiture*.

➤ Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCA, notamment pendant les études, consultez le www.ccq.org/apprenti.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE COMPAGNON (CCC)

Une fois le CCA obtenu, il faut compléter **deux périodes d'apprentissage de 2 000 heures** chacune, soit **4 000 heures au total**. Cette étape permet d'être admissible à l'examen de qualification provinciale, dont la réussite mène à l'obtention du CCC du métier.

➤ Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCC, rendez-vous au www.ccq.org/compagnon.

Des mesures sont en place pour favoriser l'inclusion et accroître la présence des femmes, des membres des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des personnes issues de la diversité de la société québécoise.

➤ Consultez-les au www.ccq.org/inclusion.

À QUOI RESSEMBLENT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI?

Les perspectives d'emploi pour ce métier sont excellentes. La demande en légère hausse pour ce métier, la faible disponibilité et le roulement très élevé de la main-d'œuvre de même que le nombre insuffisant de nouveaux et nouvelles diplômé(e)s créent des besoins de recrutement sur le marché du travail.

SALAIRE ANNUEL MOYEN* (2025)



Personne apprentie
ayant travaillé au moins une heure

21 175 \$



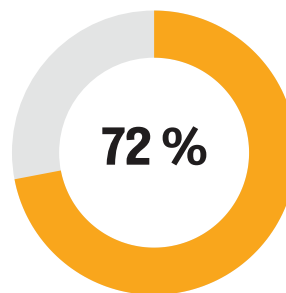
Personne avec le statut de compagnon
ayant travaillé au moins une heure

53 922 \$



Personne avec le statut de compagnon
ayant travaillé au moins 500 heures

71 429 \$



Proportion des
personnes avec le
statut de compagnon
ayant travaillé au
moins 500 heures

* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

QUELQUES STATISTIQUES (2025)

6 292

couvreur(-euse)s
ont été actif(-ive)s
sur les chantiers.

1 054

entreprises ont recruté
des couvreur(-euse)s.

624

nouveaux et nouvelles apprenti(e)s
ont été admis(es) dans l'industrie.
C'est un nombre inférieur à la
moyenne annuelle de 810 pour
la période 2021-2024.

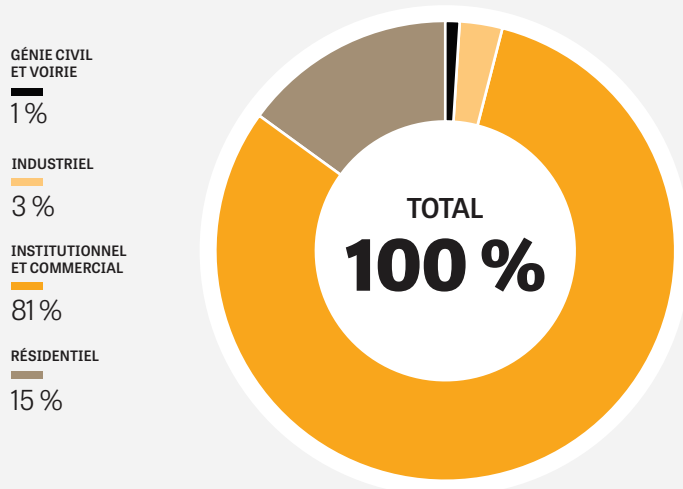
LA PLACE DES FEMMES (2025)



129

femmes ont été actives sur
les chantiers, représentant
2,1 % de la main-d'œuvre
exerçant ce métier.

VOLUME DE TRAVAIL PAR SECTEUR (2025)



81%

du volume de travail dans ce métier s'effectue dans le **secteur institutionnel et commercial** où l'activité devrait demeurer élevée au cours des prochaines années.

La main-d'œuvre est également active dans le **secteur résidentiel**, qui devrait aussi continuer d'offrir un volume de travail élevé.

TAUX HORAIRE

Selon les conventions collectives (août 2026)

	Génie civil et voirie	Industriel, institutionnel et commercial	Résidentiel léger
Apprenti(e)			
1 ^{ère} période	36,22 \$	35,84 \$	33,50 \$
2 ^e période	43,98 \$	43,52 \$	40,68 \$
Statut de compagnon	51,74 \$	51,20 \$	47,85 \$

NOMBRE DE PERSONNES SALARIÉES ACTIVES (2025)

Abitibi-Témiscamingue	83
Bas-St-Laurent-Gaspésie	131
Côte-Nord	17
Estrie	288
Île de Montréal	599
Laval-Laurentides-Lanaudière	1 989
Montréal	1 243
Mauricie-Bois-Francs	519
Outaouais	389
Québec	852
Saguenay-Lac-St-Jean	175
Extérieur et Baie-James	7
Total	6 292

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2025)

	Apprenti(e)	Statut de compagnon	Ensemble de ce métier	Ensemble des métiers et occupations
ÂGE MOYEN	31	42	37	39
Moins de 30 ans	48 %	11 %	28 %	26 %
30 à 54 ans	48 %	72 %	61 %	59 %
55 ans et plus	4 %	17 %	11 %	15 %
Nombre total de personnes salariées	2 865	3 427	6 292	203 039

CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM

POUR EN SAVOIR PLUS